

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Gestion du système d'information de la ville d'Ensues la Redonne

N°2026/10

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer la gestion du système d'information de la ville d'Ensues la Redonne

DECIDE

- Article 1 :** de signer l'acte d'engagement avec la société **OXEEGEN** – 511, route de la Seds – 13127 VITROLLES à partir du 1^{er} février 2026 pour une durée d'un an reconductible TROIS fois par expresse reconduction sans que la durée maximale ne puisse excéder 48 MOIS.
- Article 2 :** le montant annuel du poste 1 est de 26 400.00 € HT et le poste 2 ne comprend pas de montant minimum mais un montant maximum annuel de 20 000 € HT.
- Article 3 :** les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, article 6156
- Article 4 :** Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 27 janvier 2026



Le Maire,
Michel ILLAC